
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 26 août 2026 18h30, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Valérie Haché
	Robert Beauchemin
	Karine Goulet
	Pierre Bourget (en visioconférence)
	Marie-Philippe Vachon
	Florentin Lesage

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Guillaume Parent, directeur général et Madame Karolane P. Paquin, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2026-254

Le maire, Yves Dubé constatant le quorum, ouvre la séance à 18 h 30.

Il est proposé par Madame Valérie Haché, appuyé par Monsieur Florentin Lesage et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Ajout du point 4.4 : SPCA Abitibi-Ouest – Deuxième soutien financier d'urgence.
- L'ordre du jour ainsi modifié est accepté et fait partie intégrante de la présente résolution..

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. CORRESPONDANCE

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Adjudication de contrat pour l'entretien hivernal

Résolution no 2026-255

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres public 2026-06 pour l'entretien hivernal du réseau routier rural d'une durée de deux ans soit pour les saisons 2026-2027 et 2027-2028 ;

ATTENDU QUE le contrat inclut une clause d'ajustement du prix du carburant pour la saison 2027-2028;

ATTENDU QUE le contrat inclut la possibilité de prolonger le contrat avec une année d'option pour la saison 2028-2029;

ATTENDU QUE la vérification et l'analyse ont révélé que la soumission est conforme au

document d'appel d'offres;

ATTENDU QU'une soumission conforme a été reçue pour le lot 1;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue pour le lot 2;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Valérie Haché;

QUE le contrat pour l'entretien hivernal du réseau routier rural saison 2026-2027 lot 1 soit octroyé à Excavation Denis Bédard enr. ;

QUE le montant de l'année 1 de ce contrat soit de 101 280,00 \$ avant taxes, soit un prix de 4 800 \$ par kilomètre;

QUE le montant de l'année 2 du contrat soit modifié à la hausse ou à la baisse selon l'évolution du prix du carburant en appliquant l'article 25 du devis advenant une variation de plus de 10% du prix de référence;

QUE le contrat pour l'entretien hivernal du réseau routier rural saison 2026-2027 lot 2 retourne dans les meilleurs délais en appel d'offres public;

QUE soit financées les dépenses à même le budget courant;

QUE soit autorisé le Directeur général adjoint- Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

4.2 Fin d'emploi de l'employé no 105 pour non atteinte des objectifs de performance

Résolution no 2026-256

ATTENDU QU'une entente d'engagement visant l'amélioration du taux de présence et du rendement au travail a été conclue avec l'employé no 105;

ATTENDU QUE malgré les mesures d'accompagnement mises en place et les délais accordés, les objectifs prévus à cette entente n'ont pas été atteints;

ATTENDU QUE l'employé ne répond pas aux exigences inhérentes à sa fonction;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Robert Beauchemin;

QUE la Ville de La Sarre mette fin à l'emploi de l'employé no 105 à compter de ce jour;

QUE son dossier d'employé soit fermé et que toutes les sommes auxquelles il a droit lui soient versées conformément aux dispositions applicables.

4.3 Octroi d'un contrat de caractérisation des milieux humides à Bio-Rives Consultants en Environnement Inc.

Résolution no 2026-257

Monsieur Pierre Bourget se retire de la séance pour la durée des discussions et de la prise de décision relatives à ce dossier. Il ne participe ni aux délibérations ni au vote.

ATTENDU QUE le conseil souhaite disposer d'informations supplémentaires avant de se prononcer sur ce dossier;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Florentin Lesage, appuyé par Madame Valérie Haché;

QUE le conseil municipal reporte l'étude du point intitulé « Octroi d'un contrat de

caractérisation des milieux humides à Bio-Rives consultants en environnement inc.» à une séance ultérieure, dont la date sera déterminée ultérieurement.

4.4 SPCA Abitibi-Ouest - Deuxième soutien financier d'urgence

Résolution no 2026-258

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a reçu de la SPCA Abitibi-Ouest sa documentation financière pour 2025-2026 ainsi qu'une prévision budgétaire couvrant la période se terminant le 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SPCA Abitibi-Ouest a adopté une résolution autorisant la Ville de La Sarre à entreprendre les démarches nécessaires afin de soutenir l'organisme dans le redressement de sa situation financière;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est actuellement en processus d'appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'une firme comptable qui accompagnera à la fois la Ville et la SPCA Abitibi-Ouest dans l'analyse et l'amélioration de sa situation financière;

ATTENDU QUE la SPCA Abitibi-Ouest assure un service essentiel de prise en charge des animaux de compagnie errants sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre prévoit entreprendre des démarches auprès des municipalités desservies par la SPCA Abitibi-Ouest afin d'identifier des solutions durables permettant d'assurer la pérennité de ses opérations;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Madame Marie-Philippe Vachon;

QUE le conseil municipal de la Ville de La Sarre autorise le versement d'une deuxième subvention d'urgence d'un montant de 15 000 \$ à la SPCA Abitibi-Ouest;

QUE cette aide financière exceptionnelle vise à éviter un bris de service et à permettre à la SPCA Abitibi-Ouest de poursuivre ses activités essentielles jusqu'à la mise en place de solutions financières durables;

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même les surplus cumulés.

5. TRÉSORERIE

6. RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. SERVICES TECHNIQUES

9. CULTURE ET ÉVÈNEMENTS

10. SPORTS, LOISIRS ET ESPACES VERTS

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2026-259

La prochaine séance est prévue le **8 septembre 2026** à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Florentin Lesage, appuyé par Madame Marie-Philippe Vachon;

Que l'assemblée soit levée à 18 h 55.

Yves Dubé
Maire

Karolane P. Paquin
Greffière